



CONSIGNATION SOMME D'ARGENT

Par NATIVIA

Bonsoir,

Suite à un achat en VEFA, je souhaiterais consigner les 5 derniers pour cent (réserves à faire) chez un huissier afin d'obtenir la remise des clés par le promoteur.

Pouvez vous me dire quel est le délai, les documents à fournir, sachant que je dois donner le clés à mon futur locataire dans 6 jours ?

Merci pour vos réponses

Bien cordialement

M. DQS

Par ESP

Bonsoir

Sauf erreur de ma part, une consignation chez un notaire concerne les défauts à régulariser, mais n'est pas possible pour un retard de livraison.